

Débroussaillage de l'ensemble du secteur : l'intervention doit considérer l'alpage plutôt que le seul tracé de la piste de ski. Ainsi, le débroussaillage permettra une amélioration durable du paysage, favorisera le retour du pâturage et limitera l'envahissement par les ligneux. Le cahier des charges reprend les consignes établies par la SEA 74 dans ses appels d'offres (Cf. ci-dessous – dossier alpage de la Lanche à Morillon).

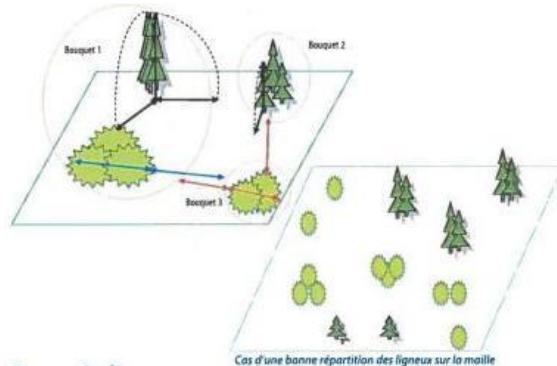
Lot 2 : Remise en valeur pastorale du secteur de la pointe de Cupoire (2014)

Le secteur de la pointe de Cupoire a été sous divisé en deux zones de travail différentes selon les plans joints :

Zone 1

Il sera procédé au gyrobroyeage des aulnes verts tout en conservant au-moins 10 et au plus 20 bosquets. Les bosquets seront au moins distants des uns des autres d'une longueur supérieure à la hauteur du plus grand arbre restant en place et/ou supérieure à la longueur maximale de la touffe ou buissons.

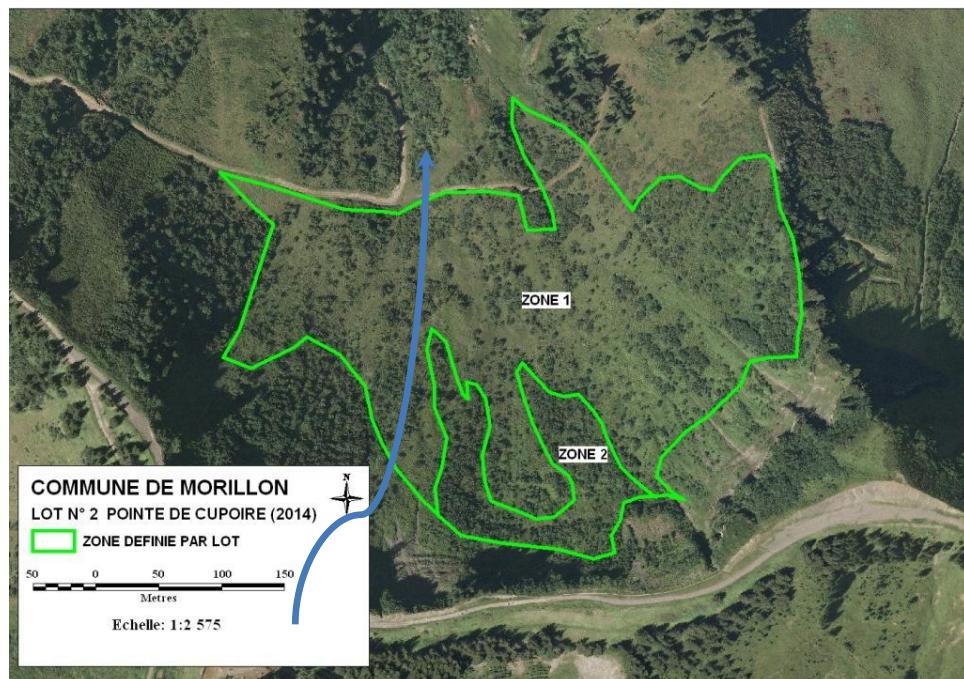
(Voir schéma)



Zone 2

Cette zone sera gyrobroyée selon les possibilités techniques des engins en laissant en place les végétaux de plus de 20 centimètres de diamètre tout en conservant des cordons végétaux sur le haut de la zone.

Période de réalisation : Eté 2014 après le 15 août 2014 jusqu'au 15 septembre 2014



Documents : SEA 74